

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 25 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 032 - 2023

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Jean-Pierre ROCHE – Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET – Nina ZACCAGNINO – Fabrice THOMASSON – Stéphanie LAURENCIN – Marie-Noëlle PRUDENT.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Christelle PERROUD (Pouvoir à Françoise ROUX) – Christophe DESMARIS (Pouvoir à Mathilde VERNET) - Gaëlle DIMBERTON (Pouvoir à Bertrand BREVET) – Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Fabrice THOMASSON) - Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves BREVET)

Membre absent : Pierre-Yves RAVIER

Membres présents à la séance : 13
Membres excusés avec un pouvoir : 5
Membre absent : 1

Secrétaire de séance : Nina ZACCAGNINO

OBJET : Désignation des bureaux d'études pour l'élaboration du PLU
Rapporteur : Jean-Yves BREVET

Monsieur le Maire rappelle que suite à la décision du conseil municipal du 23 Mai 2023 de prescrire l'élaboration du PLU, une procédure de consultation des entreprises a été lancée pour les 2 lots ci-après :

Lot n°1 : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Lot n°2 : Evaluation environnementale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

L'avis de marché a été envoyé pour publication dans l'édition papier du journal Le Progrès le 24/05/2023 et est paru le 26/05/2023. Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur : <https://marchespublics.ain.fr>

La date limite de remise des offres était fixée au 23/06/2023 à 12H00.
L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation de chaque lot et rappelés ci-après,

Lots 1 et 2

Valeur technique 65% : Définition et appréciation du critère : - Appropriation et note de contexte : 15% - Équipe dédiée au projet (expériences et références) : 10% - Qualité des pièces présentées (fournitures d'échantillons) : 5% - Méthodologie en cohérence avec le planning : 35%	65/100
PRIX : Note sur 35 points = (Pmin/Poffre) x 35	35/100

Au vu du rapport d'analyse des offres de chaque lot avant et après auditions établis par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, Assistant à Maîtrise d'ouvrage,
Au vu des échanges en Commission de suivi du PLU lors de sa réunion en date du 03/07/2023,
Au vu des résultats des négociations réalisées sur le lot n°1 ayant permis de parvenir à un prix inférieur à l'offre initiale de 9 240.30 €,
Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande Publique,
Vu le rapport d'analyse des offres de chaque lot,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui l'exposé,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE :

- d'attribuer le marché du lot 1 à ALTEREO pour un montant de 54 039,00 € HT,
- d'attribuer le marché du lot 2 à BIOINSIGHT pour un montant de 15 900,00 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents nécessaire à leurs exécutions.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Je certifie que le présent acte
est exécutoire conformément aux
lois et règlements, après transmission
et publication ou notification.

Pour Copie Certifiée Conforme,
Le Maire

Jean-Yves BREVET

